

ÉDITORIAL

Au mois d'avril dernier, Daniel Decerle, notre président nous a quittés brutalement. Maire de Chevagny-sur-Guye, conseiller général du canton de la Guiche, président de la communauté de communes de la Guiche et vice-président du conseil général, il était devenu président du CAUE après les élections cantonales de 2004. Avant son arrivée, nous avons déjà travaillé pour sa communauté de communes et l'avons conseillé sur plusieurs projets d'aménagement. Il connaissait donc bien le CAUE et s'intéressait beaucoup à l'architecture en particulier. Il passait très régulièrement dans nos locaux non seulement pour les tâches administratives auxquelles il se devait mais aussi pour parler de nos missions, d'architecture, d'urbanisme mais aussi des choses de la vie. Nos conversations furent très riches et c'est toujours avec plaisir et empressement que nous sollicitons son avis et son regard sur nos préoccupations. Toujours avec calme et avec beaucoup de bon sens, il nous éclairait sur les sujets que nous avons soumis à son appréciation. Il est arrivé cependant qu'il nous reproche la rigidité de certains conseils que nous avons donnés. Mais la critique venant de lui était toujours dite avec sûreté et surtout avec une grande délicatesse, sans reproche ni agressivité. Nous avons tous apprécié sa personnalité et il nous manque. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir présidé aux destinées du CAUE pendant quatre ans.

Depuis la réunion du Conseil d'administration du 16 octobre dernier, nous avons un nouveau président élu à l'unanimité, en la personne de Pierre Martinerie, conseiller général de canton de Mâcon Sud, et vice-président du conseil général en charge de l'économie et du développement durable. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Jacques Garnier

ACTUALITÉS



Photos : Bernard Billet



Vient de paraître

Le carmel de Mazille - **José Luis SERT** architecte

L'histoire de cette architecture et l'aventure humaine qu'elle constitue évoquent l'engagement passionnant de José Luis Sert, architecte éminent du mouvement moderne, et l'attachement sans faille de la communauté carmélite pour l'art de son temps.

Le carmel de Mazille nous interroge encore aujourd'hui sur les rapports qu'entretiennent l'architecture avec la nature, l'espace avec le corps, le travail de la terre avec la quête spirituelle. Les préoccupations solaires de l'architecte Jacques Michel et l'importance de " l'esprit du projet " cher à J. L. Sert touchent encore de très près l'architecture contemporaine.

À travers de nombreux documents d'archives et les paroles de plusieurs personnalités ayant participé au projet, cet ouvrage vise à rendre accessibles à tous les qualités de ce lieu habité.



VOYAGES D'ÉTUDES :

Nous avons organisé cette année deux voyages destinés à nos adhérents, aux élus et professionnels de Saône-et-Loire et des départements limitrophes.

VOYAGE AU VORARLBERG (Autriche)

Une vingtaine de participants a découvert le VORARLBERG du 15 au 17 mai 2008. Des visites commentées d'équipements publics et privés ont permis de découvrir cette région d'Autriche, riche en innovations architecturales et environnementales. De multiples interventions de professionnels et d'acteurs locaux nous ont démontré qu'il est tout à fait possible de préserver, voire d'améliorer, les enjeux architecturaux et paysagers des lieux tout en prenant en compte les nouvelles problématiques environnementales.



VOYAGE À FRIBOURG (Allemagne)

Les 9 et 10 octobre derniers, une trentaine de personnes a participé au voyage à FRIBOURG. La thématique développée portait sur les écoquartiers où enjeux urbains, sociaux, architecturaux, paysagers, environnementaux et économiques ont été réfléchis de manière globale. Des discussions amicales ont eu lieu avec des acteurs locaux ainsi qu'avec Peter Schilken, animateur à Énergie-Cité et co-organisateur de ce voyage. Les quartiers Vauban et Rieselfeld ont permis d'appréhender les réalisations urbaines, architecturales et environnementales, découlant de volontés politiques affirmées par la ville de Fribourg.



Nous espérons pouvoir vous proposer d'autres destinations au rythme d'un voyage par an, à l'automne, afin de ne pas concurrencer les voyages organisés par la maison de l'architecture de Bourgogne qui ont lieu chaque année au mois de mai.

EXPOSITION ET SOIRÉES-DÉBATS SUR LES PAYSAGES DE SAÔNE-ET-LOIRE

L'exposition "Paysages de Saône-et-Loire" a été présentée à la Maison du Charolais, à Charolles du 1er mars au 16 mai, et au syndicat d'initiative de Charnay-lès-Mâcon du 3 juin au 26 septembre dernier.

Pour les deux villes, une soirée-débats a clôturé de l'exposition, invitant le grand public à débattre de l'évolution des paysages du territoire concerné. Des intervenants - acteurs et professionnels locaux - ont partagé leur vision des paysages et de leurs enjeux, ainsi que des actions de mise en valeur du territoire. Nous espérons que ces rencontres, ayant rassemblé plus d'une soixantaine de personnes à chaque fois, auront sensibilisé et interpellé le plus grand nombre pour une meilleure connaissance de nos paysages, et favorisé les dynamiques locales. Le CAUE remercie vivement les différents intervenants pour leur disponibilité et leur participation.

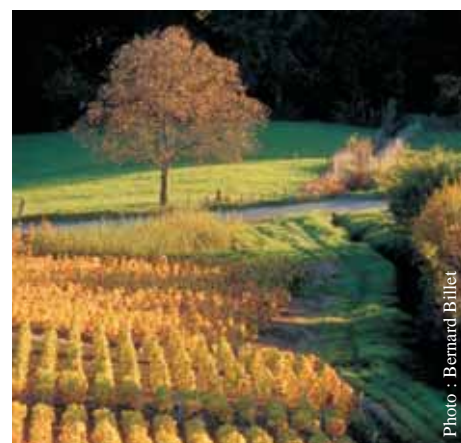


Photo : Bernard Billet



Groupe scolaire Jules-Verne Saint-Boil

Saules, Chenôves et Saint-Boil souhaitaient améliorer les conditions d'accueil et de travail des enfants. Si la réhabilitation des anciennes classes de Saint-Boil et Chenôves fut d'abord envisagée, la réflexion s'est élargie à l'échelle du SIVOS, qui a décidé de regrouper toutes les classes en un seul lieu et de construire.

Le choix du site s'est porté sur un terrain légèrement à l'écart du centre-bourg, mais à proximité d'une zone en pleine expansion et d'un terrain de jeux. De grande surface, offrant des possibilités d'extension future, ce terrain profite d'un panorama dégagé sur les trois clochers des villages et sur le paysage de vignes.

Le bâtiment se fait très discret dans le paysage : tout en longueur, il prolonge presque "naturellement" le haut du coteau. Il est organisé autour d'un porche d'entrée desservant d'un côté l'école primaire et de l'autre l'école maternelle. Cet espace d'accueil, ouvert sur les vignes, protège de la pluie, regroupe et oriente.

L'indispensable phase de programmation réalisée avec le CAUE, la visite d'autres groupes scolaires et le travail conjoint entre l'équipe pédagogique et l'architecte ont permis de concevoir des espaces adaptés aux besoins de chacun. Une

attention particulière a été portée à l'échelle de l'enfant : percements à sa hauteur, protection des portes pour ne pas se coincer les doigts, bancs, mobiliers et sanitaires aux hauteurs variées... Des jeux de couleurs animent les différents espaces.

Les salles de classe, bureaux et ateliers sont répartis de part et d'autre d'un couloir percé de bout en bout et éclairé en second jour par les classes. Les enfants y déposent leurs affaires, casiers et bancs étant adaptés à leur morphologie. Les salles de classe et la salle de restauration sont orientées au nord, percées de grandes baies vitrées tout en hauteur. Elles permettent une lumière indirecte et constante, et laissent à l'enfant la liberté d'observer le paysage extérieur. Les autres espaces (salle informatique, salle d'évolution, sanitaires...) sont ouverts au sud avec parcimonie.

Les espaces extérieurs n'ont pas reçu la même attention que le bâtiment, notamment pour des raisons financières : ils sont réduits à une trop vaste cour en enrobé. Un aménagement d'ensemble, notamment des limites, permettra à terme une meilleure mise en valeur du groupe scolaire Jules-Verne.



Opération	Construction d'un groupe scolaire avec cantine
Maître d'ouvrage	SIVOS Saint-Exupéry (communes de Saules, Chenôves et Saint-Boil)
Maître d'œuvre	Hervé REGNAULT, architecte dplg
Intervention du CAUE	Aide à la décision, programmation, visite de réalisations, consultation de maîtres d'œuvre
Programme	Deux salles de classes élémentaires et une salle de maternelle, un atelier, une salle informatique, rangements, sanitaires, salle d'évolution, salle de repos, tisanerie, bureau du Sivos Saint-Exupéry, bureau direction, cantine (réfectoire et office)
Chronologie	2001-2004 : réflexion 2004 : conception Déc. 2004-février 2006 : travaux 2006 : réception du bâtiment
Coût	997 000 € ht
Surfaces traitées	730 m ² de SHON

VISITES DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE

Nous avons relancé cette année des visites de bâtiments et d'espaces publics à l'attention des élus et des professionnels. Nous sommes à chaque fois accompagnés par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre des opérations.

les **visites de printemps** étaient consacrés aux équipements publics suivant différentes problématiques :

- la réhabilitation / rénovation d'un ancien relais de poste en mairie, salles communales et à Laives (F. Faucher - arch.),
- l'extension et la réhabilitation de la mairie à Santilly avec une salle communale (D. Borgobello - arch.),
- la création d'un groupe scolaire intercommunal à Saint-Boil (cf. fiche précédente).

Les **visites d'automne**, à Iguerande, ont permis de discuter de la politique communale et d'y visiter deux places :

- une place au cœur du bourg ancien : mise en valeur de l'église par la création d'un parvis entièrement piéton
- une place au bas du village : recomposition et clarification des circulations sur la place centrale très passante.

Des projets aux programmes complexes, différents, qui ont permis aux élus, professionnels et particuliers participant de discuter avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre de la genèse, des différents temps des projets (réflexions préalables, visites, concertation, consultations, conception, réalisation ...), des choix à réaliser, des rapports entre les différents acteurs du projet, des financements ...

Des demi-journées de travail riches et conviviales, avec un accueil très chaleureux dans chacune des communes, où chacun a pu débattre, se renseigner ou tout simplement visiter des lieux publics de qualité. À la demande de beaucoup de participants, nous poursuivrons probablement ces rencontres



VISITES DE MAISONS BIOCLIMATIQUES

En 2008, le CAUE a animé 6 demi-journées de visites d'habitat économe en énergie et équipé en énergies renouvelables soit un total de dix sites ouverts au public... Ces visites font partie du programme annuel régional organisé par l'association Bourgogne énergies renouvelables et animé par les espaces INFO>ÉNERGIE de la région, en partenariat avec l'ADEME et le conseil régional de Bourgogne. Ces visites sont gratuites mais sur inscription en nombre limité. Le programme a connu un vif succès et des visiteurs potentiels n'ont pu y participer faute de place. Ils peuvent néanmoins d'ores et déjà se préparer pour un nouveau programme en 2009 !

Trois maisons bioclimatiques ont intégré ce programme de visites, commentées et animées par un architecte-conseil du CAUE, un conseiller INFO>ÉNERGIE, des installateurs, en présence des propriétaires et/ou des concepteurs. Ces visites ont été l'occasion de discussions au sujet des démarches menées par les propriétaires vers une réflexion globale de leur habitat, de la conception à l'installation d'équipements performants en passant par les choix techniques de construction et des matériaux utilisés. La dernière visite, en septembre était complétée par une conférence intitulée "Réussir son projet de construction" (cf. encadré).

Les dix fiches références réalisées pour ces visites sont disponibles gratuitement sur demande au CAUE, ou sur le site internet.



OPUSCULE bulletin d'information du CAUE de Saône-et-Loire

Directeur de la publication : Pierre MARTINERIE

Remerciements :

Isabelle SÉNÉCHAL-CHEVALLIER, Françoise LARGE, Pascal BOISSARD

Équipe de rédaction, saisie et mise en page :

Jacques GARNIER, Piérina GAUTREAU, Jean-François THIERRY, Virginie JUTEAU

Première semaine des énergies renouvelables, du bâtiment et de la maîtrise de l'énergie

L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le MEEDDAT (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) organisent, du 17 au 22 novembre, la première semaine des énergies renouvelables, du bâtiment et de la maîtrise de l'énergie, à Paris. Au programme, des conférences, des colloques, le premier salon international et des visites.

Dans ce cadre, le CLER (Comité de liaison énergies renouvelables) organisera des opérations "portes ouvertes" sur des sites équipés en énergies renouvelables les 22 et 23 novembre 2008, sur tout le territoire national.

En Saône-et-Loire, ces "portes ouvertes" seront animées par le CAUE et se dérouleront le samedi 22 novembre de 14 h 00 à 18 h 00 à Donzy-le-National et à Bonnay.

Deux installations utilisant différemment le bois énergie (granulés et bûches) et le solaire thermique seront présentées à cette occasion.

Vous pouvez télécharger les itinéraires d'accès à ces deux portes ouvertes sur le site du CAUE "www.caue71.fr" et retrouver toutes les infos sur "www.cler.org".

Conférences "Réussir son projet de construction"

Quelles sont les démarches pour entreprendre un projet de construction ou de rénovation ? Quels sont les besoins, les envies, les ressources ? Comment y répondre de manière qualitative et quantitative ? Comment avoir une vision globale de son projet ? Comment choisir un terrain ? Où implanter sa maison sur un terrain ? Quels matériaux de construction ou d'isolation ? Quels choix pour le chauffage ? Quelles doivent être les priorités pour qu'un projet d'habitat soit durable ?

Autant de questions abordées conjointement par un architecte-conseil et un conseiller INFO>ÉNERGIE au cours de conférences animées lors des salons de l'habitat de Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial ou Mâcon, ainsi que pour des collectivités et associations.

B R È V E S

Départ de Séverine Paillet et Vincent Boutin après deux années passées à parcourir toute la Bourgogne, pour le "guide d'architecture du XX^e siècle." Participation active d'Anne-Lise Aumeunier, stagiaire en janvier 2008, à la réalisation de fiches références sur des bâtiments de notre département.

Départ de Mireille Rouleau en août 2008, après deux années passées avec nous.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXIGENCE ET QUALITÉ POUR TOUS

Un bâtiment public est un projet collectif ancré dans un lieu particulier. Il naît d'une volonté locale, bâti pour des usagers qui ont des besoins et des envies spécifiques et il s'inscrit dans un budget global.

Par définition ce projet, symbolique pour la communauté, fixe les objectifs de ce que l'on veut bâtir ensemble et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Un équipement public est nécessairement issu d'une volonté politique, il permet de développer une réflexion transversale prenant en compte des dimensions urbaines, architecturales, environnementales, sociales, culturelles et économiques. Il doit s'inscrire dans une démarche de développement durable telle que définie par la commission Brundtland des Nations-Unies en 1987 : «Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre à leur propres besoins» et engage simultanément des objectifs économiques, de préservation environnementale et d'égalité sociale.

À nous d'aller plus loin et d'inciter nos élus à élaborer des projets qui ont du sens pour la collectivité d'un point de vue spatial, temporel et social.

Quelques pistes nous sont données par différents acteurs : un maire maître d'ouvrage, un architecte maître d'œuvre et une directrice-enseignante utilisant quotidiennement un groupe scolaire intercommunal.



Salle communale de Fragny (Autun) - I. Sénéchal-Chevallier et E. Auclair, arch.

ENTRETIEN avec Isabelle Sénéchal-Chevallier

Architecte - Chalon-sur-Saône

- Abordez-vous différemment un projet d'équipement public d'un autre projet ?

Pas forcément dans la mesure où l'on choisit de travailler avec des personnes réceptives pour pouvoir mettre en place une vraie démarche. C'est donc la même chose pour un bâtiment public et un bâtiment privé : la démarche prime. Lorsqu'un maître d'ouvrage public nous retient (sur concours ou audition), c'est qu'il est réceptif à la démarche que l'on lui propose : une réflexion globale et une adaptation de la programmation dans le sens d'un projet durable. Il est difficile de développer le projet, de le faire évoluer sans partenariat avec le maître d'ouvrage. L'avantage d'un projet d'équipement public est que la maîtrise d'ouvrage est souvent structurée avec des personnes compétentes qui peuvent relayer le projet, le présenter, l'expliquer. Dans le privé, il est nécessaire de passer plus de temps à expliquer, à sensibiliser à l'architecture et donc plus de discussions sur le projet, plus de vulgarisation vont être nécessaires pour que les différents partenaires s'approprient le projet.

- Dans votre démarche de travail, comment intégrez-vous les maîtres d'ouvrage ou les futurs usagers ?

Normalement, c'est le maître d'ouvrage qui nous intègre à son projet. Il doit être moteur de son projet pour bien l'organiser et ne pas tout attendre du maître d'œuvre. S'il n'y a pas de bon maître d'ouvrage, il n'y a pas de bon projet. Dans un concours, les maîtres d'ouvrage nous choisissent avec notre projet, lorsqu'on commence à travailler, ils nous ont déjà intégré. Ensuite avec les usagers, on élabore une programmation de détail pour que tous les besoins soient intégrés dans le projet. De l'esquisse à la semaine précédant l'appel

d'offre, toutes les attentes des usagers sont prises en compte. C'est la garantie de la qualité et de répondre au mieux à leurs besoins. Il est important de prendre le temps, de beaucoup travailler sur les études en amont pour que tout soit calé au moment des appels d'offre et que les usagers se retrouvent dans le projet. Ce qui compte c'est d'être nombreux à porter le projet pour que les différents partenaires s'approprient le projet.

L'appropriation du projet se fait progressivement. Au moment du concours la maîtrise d'ouvrage choisit un projet mais elle ne se l'est pas encore approprié. C'est la même chose pour les entreprises. La première réunion de chantier consiste en une présentation générale du projet pour que chacun se l'approprie. Cela garantira la qualité de la réalisation construite tous ensemble

- Quelles doivent être, selon vous, les qualités architecturales d'un équipement public ?

- 1- Arriver à mettre en place une démarche de qualité qui commence à la sensibilisation du maître d'ouvrage en amont. Cette phase préalable peut être longue pour que le maître d'ouvrage soit «éclairé» avant de débiter le projet.
- 2- Avoir une programmation de qualité avec la prise en compte de tous les besoins et les éléments de la réflexion amont déjà menée.
- 3- à chaque phase du projet on doit pouvoir remettre en cause les choses pour les faire évoluer et affiner le projet.
- 4- Un bâtiment public doit répondre à la demande de la collectivité qui doit être bien exprimée et doit présenter une architecture singulière pour exprimer sa fonction.
- 5- Le maître d'ouvrage doit être force de proposition. Le projet est réussi si on a également trouvé un bon

partenariat avec les usagers dès le départ.

- Pouvez-vous me citer trois références d'équipements publics qui sont, selon vous, incontournables en Saône-et-Loire ?

Nous choisissons de mettre en valeur 3 réalisations qui, au sein de territoires très différents, ne se cantonnent pas à être de beaux objets isolés mais qui créent du sens en tissant des liens très forts avec leur site pris au sens large.

- L'ensemble des équipements du Mont Beuvray / P.L. Faloci : le Musée de Bibracte mais aussi le Centre archéologique, la cafétéria et les gîtes à Glux-en-Glenne. Pour la cohérence de la démarche et la résonance de ces très belles architectures contemporaines entre elles et avec l'esprit du lieu et le territoire du haut Morvan.

- Le Colisée à Chalon-sur-Saône / J. Guervilly : pour la clarté et l'efficacité du parti architectural, l'ensemble qu'il forme avec le Parc des Expositions, la sobriété et la parfaite adaptation à la commande et à l'usage (une salle de basket à « ambiance de chaudron »). En prime, la très belle charpente en « roue de vélo » qui donne à ce lieu par ailleurs très sobre une identité particulière. En attente du futur centre nautique, du même architecte, qui devrait avoir le même niveau de qualité...

- La Maison de l'enfance de Saint-Marcel / M. Dauber : pour l'élégance de son architecture qui, en se déployant de manière limpide, fonde un nouveau quartier dans une composition globale au cœur de la ville, dans l'emprise d'un site historique (ancien prieuré avec son enclos), en cohérence avec l'opération de logements sociaux et au delà la bibliothèque. Le principe de conception permet d'articuler les espaces de vie des enfants à leur échelle spécifique, comme des parties d'un tout plus vaste, espace



Groupe scolaire Jules-Verne à Saint-Boil - H. Regnault, arch.

ENTRETIEN avec Françoise LARGE

Directrice du groupe scolaire Jules-Verne à Saint-Boil

- *Quel a été votre rôle dans l'élaboration du projet du groupe scolaire ?*

Les élus du SIVOS St Exupéry nous ont proposé d'intégrer le groupe de travail (élus, enseignants, représentants de parents d'élèves et représentants du personnel) dès le départ du projet. Je trouve la démarche d'intégrer les usagers dès le début très intéressante, importante et pertinente : les enseignants connaissant les besoins spécifiques à la pratique pédagogique pour chaque âge.

Au début le projet prévoyait la rénovation des classes existantes sur les deux sites du RPI (St Boil et Chenôves) et au fur et à mesure de l'avancement des réflexions, la construction d'un nouveau groupe scolaire s'est imposé. Le fait d'avoir été intégré aux réflexions a permis de mieux comprendre les options prises pour le projet notamment pour des raisons financières. Il était aussi plus facile de définir les priorités sur lesquelles aucune concession ne serait faite. Les réflexions se sont déroulées en trois étapes :

- réalisation d'un bilan sur ce qui n'allait pas dans les anciens bâtiments
- élaboration d'un programme pour «l'école de nos rêves» en terme spatial, de besoins matériels et de mises aux normes. Aucune forme d'école n'a été imaginée. Même si nous pensions initialement que c'était bien pour les villages de conserver chacun leur école, ces 18 mois de réflexion ont permis, lors de la confrontation entre l'existant et le projet, de voir qu'une réhabilitation était irréalisable et qu'il y avait plus d'avantages financiers et pédagogiques à regrouper toutes les classes sur un seul site.

- la troisième étape a donc consisté à recommencer la démarche de concertation pour le regroupement des deux écoles sur un seul site. Il était plus facile d'accepter de recommencer puisque toutes les réflexions avaient été faites ensemble.

Pour la consultation des architectes, la commission a été restreinte à 7 personnes. Il y avait de grosses différences «d'approche» parmi les architectes. Ensuite le projet nous a un peu échappé mais de nombreuses discussions ont eu lieu notamment avec l'économiste, lors de choix et d'exigences qui ont permis de faire évoluer le projet sur des points précis (lumière naturelle dans les sanitaires, vestiaire individuel en maternelle...).

J'ai été présente sur le chantier pendant les vacances ce qui nous a permis notamment de prévoir le câblage informatique avant les finitions de la dalle de sol, ainsi que d'autres bricoles qui ont été renégociées lors de cette phase du projet. Les enfants aussi ont été associés au projet. Un atelier a été réalisé sur leurs souhaits pour leur nouvelle école. Ainsi des dessins et des listes ont été scellés dans des tubes dans le mur de l'école actuelle. Les enfants ont participé à la pose de la première pierre et des visites de chantier ont eu lieu régulièrement avec les enfants de troisième cycle.

Aujourd'hui encore nous continuons à faire évoluer l'école, notamment la cour et certains objectifs ont été définis lors de «conseils d'enfants».

- *Que vous a apporté le travail avec l'architecte ?*

L'audition des architectes a été une étape très intéressante : elle m'a permis de voir les différentes visions des architectes sur l'école.

Ensuite les discussions avec l'architecte et l'économiste ont été animées et fertiles.

Cependant il n'a pas toujours été facile de faire passer notre point de vue notamment par rapport à l'espace nécessaire pour une classe unique multinationale en maternelle. Mes besoins étaient plus importants que ceux préconisés dans les manuels traitant des classes à niveau unique. Le matériel, les albums de lecture, les ateliers, les pôles de travail sont multipliés par le nombre de niveaux que l'on a dans une même classe. Ainsi aujourd'hui la classe de maternelle est trop petite. Il est impossible d'y installer les «coins jeux», nous avons dû les mettre dans le dortoir (le nombre d'enfants faisant la sieste dans une classe à 3 niveaux étant réduit). Le local pour les jeux de cour est beaucoup trop petit pour y ranger tout le matériel. En contrepartie la proposition d'un point d'eau et de vastes rangements dans chaque classe permet de développer des activités qui ne sont pas toujours envisageables avec un point d'eau par l'école. Les «pièces à bazar» sont aussi très utiles.

Il y a eu une réelle volonté d'échange, de concertation entre enseignant et architecte. Même pour le choix des couleurs, l'architecte nous a fait une proposition à laquelle nous avons adhéré après discussions et quelques petites modifications...



Mairie, logements, salles communales à Laives
F. Faucher, arch.

- *En quoi les choix architecturaux, la qualité de votre lieu de travail induisent-ils votre pratique professionnelle ?*

La qualité de notre lieu de travail influence forcément notre pratique professionnelle puisque sans certains espaces ou certaines qualités (lumière, espaces de rangement...) nous ne pourrions pas développer autant d'activités : sport intérieur, peinture...

Aujourd'hui les collectivités locales nous ont donné les moyens de faire tout ce que l'on doit faire en terme de programme pédagogique.

En tant que professionnel usager, ce n'est pas l'école de nos rêves mais pas loin !

Je regrette seulement certains choix faits par rapport aux questions de respect de l'environnement : l'orientation des classes plein nord qui apporte certes une lumière constante mais pas de chaleur directe dans les classes, le positionnement de la cour très ventée, le choix du chauffage. Certes, ces choix ont été faits notamment pour des raisons financières mais ils auraient sans doute été intéressants sur le long terme et aussi pour l'éducation à l'environnement.

- *Quelles doivent être, selon vous, les qualités architecturales d'un équipement public ?*

- 1- Un bâtiment public doit répondre aux besoins des usagers !
- 2- Le bâtiment doit assurer la sécurité des usagers : éloignement par rapport à une route passagère, accès facilité aux transports publics, parking facile...
- 3- Il doit répondre à des exigences environnementales : choix des matériaux, gestion de l'eau (récupération), chauffage, orientation et positionnement des éléments les uns par rapport aux autres.
- 4- Si en plus le bâtiment est beau (lignes et volumes généraux, choix des matériaux avec ici le mur en pierres) et qu'il s'intègre au paysage rural c'est encore mieux.

ENTRETIEN avec Pascal BOISSARD

Maire de Virey-le-Grand

- Il y a un an la commune lançait un appel à candidature pour une mission de maîtrise d'œuvre qui présentait la spécificité de lier la construction de la nouvelle mairie à l'aménagement de l'ensemble des espaces publics. Pouvez-vous nous expliquer les motivations qui ont déterminé les élus à mettre en place cette réflexion simultanée ?

Aujourd'hui la mairie est située dans une ancienne salle des fêtes, ancienne cure également. Ce bâtiment n'a pas été conçu pour accueillir une mairie. Les locaux sont mal distribués et on a des difficultés de fonctionnement. Dans une commune comme Virey-le-Grand, le bâtiment mairie a une importance capitale : c'est le premier bâtiment de proximité pour les habitants. Sur une volonté commune, il fallait donner de l'importance à ce bâtiment.

Plusieurs questions se sont alors posées : est-ce qu'on fait du neuf avec du vieux ? est-ce qu'on réinvestit l'école, aujourd'hui bâtiment symbole sur la place du village ? est-ce qu'on démolit l'actuelle mairie pour reconstruire à sa place ? est-ce qu'on construit un nouveau bâtiment derrière l'actuelle mairie ?

Les réponses à ces questions étaient chaque fois négatives et avec de bons arguments.

Au même moment, la municipalité a eu l'opportunité (droit de préemption) d'acquérir une maison bourgeoise et son terrain boisé à proximité directe de la place du village. Mais il nous semblait difficile, après réflexion, de faire une mairie du XXI^e siècle dans une bâtisse du XIX^e.

La place du village posait également problème, avec notamment des difficultés de partage de l'espace. Nous avons donc lancé une étude préalable «opération cœur de village» avec un paysagiste pour améliorer les cheminements piétons et les liaisons avec la future mairie dont l'emplacement a été défini sur le terrain boisé.

Ensuite nous avons lancé un appel public à la concurrence pour la construction de la mairie et l'aménagement des espaces publics.

L'atelier d'architecture CALC et le paysagiste Vincent Mayot ont été retenus même si déjà ils proposaient de réinterroger totalement le fonctionnement de la ville.

L'équipe nous a alors requestionné sur le sens d'isoler le bâtiment symbole de la commune alors que nous avons la chance d'avoir tous les bâtiments publics très proches... d'où leur proposition de le rapprocher et de le réintégrer à la place publique. Ils ont alors élaboré un projet global sur la totalité des espaces publics et de l'îlot bâti même si la tranche ferme des travaux ne concernait que la construction de la mairie, le traitement du porche et de la cour de l'école maternelle et la réfection de la place publique.

Aujourd'hui nous avons pris beaucoup de retard sur le planning du départ du fait des changements mais c'est pour aller vers un meilleur projet.

Les employées de la mairie ont beaucoup travaillé avec les maîtres d'œuvre sur les espaces de vie et de travail. Les élus ont réfléchi à leurs bureaux et à la salle du conseil. Nous avons aussi travaillé sur la symbolique d'une mairie du XXI^e siècle...

Une autre réflexion a porté sur l'impossibilité de concurrencer les imposants bâtiments publics existants sur la place d'où la volonté de travailler sur l'horizontalité («ce que le bâtiment n'aura pas en hauteur il doit l'avoir dans l'horizontal») et de faire pénétrer la place publique à l'intérieur du bâtiment de la mairie.

- Quelles doivent être, selon vous, les qualités architecturales d'un équipement public ?

- Usage : un bâtiment public doit avoir une grande qualité pour ceux qui y travaillent. Il faut qu'il réponde aux usages, qu'il soit un bâtiment où on a plaisir à aller travailler.
- Symbole : les gens doivent se reconnaître dedans. Il faut qu'il soit accueillant, pas austère, à la disposition du public. Il a une valeur de représentativité de la démocratie. Ici on a tout autour de la place publique : l'école (le savoir), l'église (le culte), les commerces...
- Aspect énergétique : le bâtiment s'inscrit dans le XXI^e siècle notamment dans le choix de ses énergies. Sans toutefois construire un bâtiment HQE il est important d'avoir une réflexion plus poussée que les réglementations en vigueur (RT 2005). Nous lançons donc actuellement une étude sur la construction d'une chaufferie bois pour alimenter la totalité des équipements publics regroupés autour de la place (d'autant que la commune est propriétaire d'environ 1 000 ha de forêt).



Garderie périscolaire à Mervans - P. Barbier, arch.



Centre de loisirs à Torcy - M. Dauber, arch.



Vestiaires sportifs à Mercurey C. H. Tachon, arch.

LES TEMPS DU PROJET

Le projet d'un équipement public ne peut être réduit à la conception et la réalisation du bâtiment. Les temps de projet sont divers et complexes, certains se succèdent, d'autres se déroulent en simultané.

• Le temps de la maturation

Un bâtiment public naît d'une demande collective plus ou moins clairement exprimée. Ce temps de maturation permet une anticipation sociale, urbaine et économique préalable au projet pour l'inscrire dans le long terme.

• Le temps de réflexion

Il permet de se mettre en projet : se renseigner, solliciter des personnes compétentes pour être accompagné dans les différentes démarches, visiter d'autres équipements. Le temps de réflexion est un facteur de qualité, il permet de définir les objectifs et de les hiérarchiser en concertation avec tous les acteurs du projet (élus, usagers, associations, services de l'état...).

• **Le temps de la décision** avec la volonté de faire pour la collectivité.

• Le temps de programmation

Analyse des besoins, des envies, des contraintes, qualification et quantification des différents espaces. Travail partenarial entre tous les acteurs du projet et appropriation du projet par chacun.

• Le temps de conception

Prendre le temps de penser le projet dans sa globalité, en étapes successives pour affiner progressivement la spatialisation, l'organisation, le fonctionnement du futur bâtiment.

• Le temps de construction

Le bâtiment jusqu'ici «mental» devient physique.

• Le temps d'appropriation et d'appréciation

Où les usagers le font vivre, l'utilisent.

• Le temps de vie

Où le bâtiment se transforme, où les usagers le font évoluer, où les élus l'adaptent à de nouvelles fonctions...

• Le temps des dégradations

Où l'équipement est délaissé, démolit ou restructuré...

Toutefois un équipement public est indissociable de l'idée de permanence, il est enraciné dans un lieu, construit pour durer, on lui assure une certaine pérennité même s'il faut accepter qu'il vieillisse, qu'il se patine et que son environnement végétal évolue.

«Il est bon que le temps qui s'écoule ne paraisse point nous user ou perdre comme la poignée de sable mais nous accomplit. Il est bon que le temps soit une construction. Ainsi je marche de fête en fête comme je marchais de la salle du conseil à la salle du repos dans l'épaisseur du palais de mon père où tous les pas avaient un sens.»

Antoine de Saint Exupéry - Citadelle

L'architecture est une synthèse de différentes composantes : qualités spatiales, environnementales et contextuelles, réponse adaptée à un usage et un budget, choix techniques au service du projet.

- Valeur symbolique

• L'édifice public porte les valeurs de la collectivité, il en est l'image, la représentation en accord avec l'identité du lieu où il s'inscrit. Il représente la place et la valeur du service que la communauté des habitants souhaite s'offrir. La représentation sociale, la présence apportées par les volumes de l'édifice public tout en respectant l'échelle des lieux méritent toute notre attention. Signes et symboles permettent de repérer un bâtiment public dans la cité sans forcément qu'il soit monumental et démonstratif. Son architecture doit être à la fois singulière et juste par rapport à son environnement.

• Rassembler, juxtaposer plusieurs fonctions dans un même lieu donne plus d'ampleur, plus de sens au projet tout en optimisant les coûts, notamment par le partage d'espaces communs.

• L'édifice public s'inscrit dans un temps et dans un lieu : il participe à l'écriture de l'histoire architecturale, à l'affirmation de l'identité de la cité.

- Valeur culturelle

L'édifice public a un rôle politique et social d'exemplarité. D'un point de vue culturel, la collectivité se doit de favoriser une architecture actuelle qui montre l'exemple, qui dialogue avec le bâti environnant, en respectant les particularités locales, en réinterprétant l'usage de matériaux anciens, en soignant la qualité du nouvel outil offert aux habitants, aux usagers.

- Valeur urbaine

• Une réflexion urbaine sur la composition de la ville permet de définir stratégiquement l'emplacement d'un édifice public plutôt que de profiter d'opportunités foncières qui peuvent induire un éparpillement des équipements publics. Le bâtiment public doit participer à la fabrication d'un morceau de la ville. Sa situation par rapport à la collectivité, son inscription dans la réalité des lieux en seront les éléments primordiaux.

• Un projet d'équipement public induit des réflexions à des échelles différentes. En milieu rural, la construction d'un bâtiment public aura un impact fort : la commune aura peut être alors l'occasion de se transformer, d'apporter une nouvelle composition urbaine. La concentration de différents équipements publics et le traitement des espaces publics concomitants peut être l'opportunité de renforcer la centralité d'un bourg.

• Il n'existe pas de bâtiment public sans espace public associé.

La dialogue, le rapport entre les espaces publics intérieurs et extérieurs, la qualité de ces espaces qui accueillent et prolongent le bâtiment doivent avoir la capacité de rassembler, de devenir un lieu de vie communautaire, de susciter les rencontres, d'inciter à la détente, d'être investis et partagés par le plus grand nombre.

- Valeur spatiale et émotionnelle

La richesse de l'espace réside dans sa capacité à nous émouvoir, à faire appel à nos cinq sens, à susciter notre désir de découverte, notre désir de faire. Les qualités physiques et visuelles des différents espaces ouvriront de nouveaux

horizons dans la perception de l'architecture pour le public : perspectives, profondeurs, graduation des espaces, transitions, opacité, transparence, rapport et dialogue entretenu avec l'extérieur, comportement de l'espace face aux bruits, à la lumière, à la chaleur et au froid... Les ambiances (chaleureuses, silencieuses, studieuses, festives, solennelles...), la luminosité, les volumes, les matières, les textures, les couleurs, les proportions seront autant d'éléments permettant d'identifier des lieux particuliers et de s'y sentir bien.

- Valeur d'usage

L'édifice répond à ce pour quoi il a été construit. Sa pertinence réside dans sa capacité à répondre aux attentes des utilisateurs et aux caractéristiques du lieu.

Une organisation claire facilitera la lisibilité et la cohérence des espaces, l'orientation du public à travers des parcours singuliers.

Le confort d'usage sera assuré par une attention particulière portée aux gestes quotidiens et au positionnement des personnes dans l'espace : la hauteur d'une ouverture vers un arbre, une poignée de porte facilement préhensible, la liberté des parcours, le sur-mesure ou la souplesse d'utilisation des espaces.

- Qualité environnementale

Un édifice public se doit d'être exemplaire en matière environnementale.

L'implantation du bâtiment dans la ville est un premier critère de choix environnemental. La centralité, la juste répartition des bâtiments publics en zone urbaine limiteront les déplacements automobiles. Dans les petites communes rurales il s'agira bien souvent de concentrer, regrouper les équipements en un même lieu voire en un seul bâtiment.

Limiter l'imperméabilisation des sols extérieurs du bâtiment permettra aux eaux de ruissellement de pénétrer plus facilement dans le sous-sol.

La fonctionnalité du plan, la recherche de principes bioclimatiques, la compacité seront autant de choix qui limiteront l'impact environnemental du bâtiment.

Les qualités écologiques globales du bâtiment seront obtenues notamment à travers le choix de matériaux naturels et la volonté de privilégier des filières d'approvisionnement locales.

Les besoins en énergie, la source d'énergie utilisée, les consommations de chauffage, les installations techniques, la gestion de l'eau et la qualité de l'air intérieur seront également des critères à prendre en compte pour définir le niveau de performance environnementale de l'édifice public tant à la construction que lors de la maintenance et de l'entretien.

- Qualité technique et économique

• La qualité d'exécution, de finition sera également garante d'émotions particulières, de valeurs partagées.

• La pertinence des choix techniques concordant avec le parti architectural, avec l'usage et le contexte sera garant également de la pérennité de l'ouvrage.

• Une mise en conformité d'un point de vue sécurité, réglementation ERP (établissement recevant du public), accessibilité handicapé, nuisances sonores... sera indispensable au regard de la loi et à la tranquillité des maîtres d'ouvrage.

• L'investissement est collectif et destiné à la collectivité.

• Les choix économiques se réfléchissent en coût global, prenant en compte les coûts induits sur toute la durée de vie du bâtiment, de sa conception à sa construction (investissement), son exploitation (entretien et maintenance) puis sa démolition.

L'esprit d'économie générale est primordiale dès les premières phases d'investissement intellectuel.



Salle communale de Nochize - G. Setan, arch.

PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Le choix du maître d'œuvre amené à concevoir et réaliser l'équipement public est régi par le code des marchés publics. La procédure à suivre pour ce choix est définie suivant le montant du marché de maîtrise d'œuvre en respectant certains seuils (en-dessous de 90 000 € ou entre 90 000 € et 206 000 € (seuil européen) pour les collectivités territoriales). Ces seuils rendent obligatoires certaines démarches : procédure adaptée, procédure négociée spécifique, concours...

Pour faciliter la compréhension des textes et éviter des interprétations personnelles hasardeuses, la MIQCP a réalisé des fiches pratiques définissant chaque procédure et les obligations des maîtres d'ouvrages. Ces fiches sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la MIQCP : http://www.archi.fr/MIQCP/rubrique.php3?id_rubrique=9

• Fiche 11-1 Modalités de choix du maître d'œuvre selon la « procédure adaptée » dans le cadre du nouveau Code des Marchés Publics 2006.

• Fiche 12-1 Modalités de choix du maître d'œuvre selon la « procédure négociée spécifique » dans le cadre du nouveau Code des Marchés Publics «2006»

• Fiche 14-1 Concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du nouveau Code des Marchés Publics «2006»

La MIQCP a également fait réaliser le film «Le concours au service de la qualité architecturale» qui présente l'apport important du concours d'architecture dans le renouveau de la qualité architecturale en France.

Vous souhaitez approfondir le sujet ?

Les documents suivants sont à votre disposition au centre de documentation du CAUE.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Possibilité de prêt d'ouvrages.

N'hésitez pas à prendre contact, par téléphone : 03 85 69 05 27 ou par courriel : caue.doc@orange.fr pour tout complément d'information.

> Actes de colloques

Le bâtiment public dans la cité : actes du colloque 1996

LEDUC (Maryse) et BERGÉ (Dominique), METL/DGUHC, 1998, 144 p.

Des bâtiments aux publics : actes du colloque 1997

GRAVELAINE (Frédérique de), METL/DGUHC, 1998, 112 p.

Constructions d'hier, usages d'aujourd'hui : actes du colloque des services constructions publiques, 1998

GRAVELAINE (Frédérique de), METL/DGUHC, 1999, 112 p.

Construire au présent, bâtir l'avenir : actes du colloque des constructions publiques, année 1999

FUSO (Frédéric) et ANGELI (Céline de), METL/DGUHC, 2001, 112 p, (Les dossiers)

La programmation des bâtiments publics

Synthèse des formations, CIFP d'Aix en Provence et d'Arras, 1997-1998

ANGELI (Céline de), METL/DGUHC, 1998, 144 p., (La programmation des bâtiments publics : formation)

> Article/Fiche

Les missions de contrôle technique pour les constructions publiques

Lettre du cadre territorial, tome 1 : 01-10, 07/1999, 4 p.

> Brochures/plaquettes

Améliorer la qualité environnementale des bâtiments publics

EDF, 2003, 24 p. + 6 fiches

De la demande à la commande : préparer l'intervention des services

La programmation des bâtiments publics

SCHNEIDER (Marc) ; LESCOVEC (Serge) ; SIMON (Roger)

METL ; CERTU ; DGUHC, 1999, 16 p. + fiches, (La programmation des bâtiments publics : repère)

Des bâtiments publics pour tous : accessibilité et confort d'usage

FABRE (Pierre) et LACROIX (Francis), METL, 1997, 24 p.

Guide de la commande publique d'architecture : CMP 2006

CNOA, 2008, 48 p.

Qualité environnementale et construction publique

CAUE des Deux-Sèvres, 2006, 22 p.

> Ouvrages

Choisir un programmeur et encadrer sa mission

La programmation des bâtiments publics

MARCHETTO (Daniel) ; COQUET (Jean-Luc) ; VALADE (Isabelle)

METL ; CERTU ; DGUHC, 1999, 72 p, (La programmation des bâtiments publics : guide)

Constructions publiques : architecture et "HOE"

CABANIEU (Jacques) ; GALIBOURG (Jean-Marie) ; GAUZIN MÜLLER (Dominique)

MIQCP, 2003, 83 p.

Construire un bâtiment : l'art et la manière

AMO, nd, 74 p.



Évaluer l'enveloppe financière opérationnelle d'un ouvrage de bâtiment
MIOCP, 2008, 66 p.

Guide de la maîtrise d'ouvrage publique : construire ou réhabiliter un petit équipement public
DEGROTTE (Vincent) ; COUNIL (Roland) ; BEGUEC (Annelise)
CAUE des Deux-Sèvres ; CAUE de Loire-Atlantique, 2004

Guide des Maîtres d'Ouvrage Publics pour le choix d'un Conducteur d'Opération ou d'un Mandataire
CABANIEU (Jacques) ; SITRUK (Nicole), LEGUAY (Gilbert), MIOCP, 2006, 134 p.

Haute qualité environnementale (HOE) : Angers adopte la démarche
ADEME, ville d'Angers, 2002, 110 p.
La Ville présente la démarche adoptée pour la restructuration d'un groupe scolaire.

Intégrer la qualité environnementale dans les constructions publiques
Collectif, CSTB, MIOCP, Association HQE, 1999, 144 p.

Maîtrise d'ouvrage publique. Montage et suivi d'une opération de construction
ESTINGOY (Philippe) ; RABATEL (Michel), Le Moniteur, 2e édition 2002, 858 p.

Mémento pour des visites
LABIT (Julien) ; MARCHESE (Jean-Philippe)
METL ; DGUHC ; CERTU, 2001, 56 p., (Comprendre l'usage des bâtiments publics : les outils)

Organisation et pilotage des commissions techniques
SCHNEIDER (Marc) ; LESCOVEC (Serge) ; FUSO (Frédéric)
METL ; CERTU ; DGUHC, 2000, 36 p., (La programmation des bâtiments publics)

Ouvrages publics & Coût Global. Une approche actuelle pour les constructions publiques
CABANIEU (Jacques) ; GALIBOURG (Jean-Marie), MIOCP, 2006, 100 p.

Participation et constructions publiques : conseils aux maîtres d'ouvrage
MIOCP, MULT/DA, 1984, 62 p.

La programmation des bâtiments publics. : Rédiger le préprogramme et le programme
BREUZA (Christian) ; LESCOVEC (Serge) ; WILLERVAL (Pierre)
METL ; DGUHC, 1998, 52 p., (La programmation des bâtiments publics : guide)

Programmation des constructions publiques : Qualité d'une construction publique, processus de programmation, organisation des études, consultation et contrat des programmeurs
MIOCP, Le Moniteur, 2e édition, 2001, 156 p., (Guides Méthodes Construction)

La qualité des constructions publiques
CABANIEU (Jacques) ; MENRATH (Marie-Jeanne) ; VETTER (Pierre), MIOCP, 12/2999, 68 p.

Le temps à l'œuvre citoyen : Plourin-lès-Morlaix 1991-2004
MADEC (Philippe), coédition Sujet/Objet - Jean-Michel Place, 2004, 253 p.

Village - visage
CHATELUT Jean), payse éditions, 2003, 91 p.

"L'intérêt de ce petit livre est de lier les questions d'architecture et d'aménagement à la vie et à l'histoire des hommes.
L'auteur, maire de Saint-Benoît-du-Sault pendant 24 ans, raconte les transformations de son village "d'aussi loin qu'il se souvienne"
Il en tire quelques préceptes utiles.

> Périodiques

Les carnets de l'empreinte, n° 6 (1995)
Ce numéro présente la mairie-médiathèque de Plourin-lès-Morlaix, Philippe Madec, architecte

Séquences bois : bâtiment publics , n° 20 (02/1998)

Techniques & architecture : dossier « Petit et public », n° 451 (01/2001)

> Quelques sites utiles

Le code des marchés publics est disponible sur le site www.legifrance.gouv.fr
Instruction d'application du Code des Marchés Publics disponible sur le site www.minefi.gouv.fr (rubrique "Vie publique" / "Marchés publics")
MIOCP : www.archi.fr/MIOCP
Ministère de l'équipement : www.urbanisme.equipement.gouv.fr
Ordre des architectes : www.architectes.org/
AMO : www.amo.asso.fr/

